

Montréal, le 10 février 2011

Par courriel

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement
2011-2020 du Distributeur
Dossier de la Régie : R-3748-2010**

La présente fait suite aux demandes acheminées par l'ACEFQ, l'EBM, le GRAME et le ROEE quant à l'obtention d'un délai pour la transmission de leurs demandes de renseignements dans le dossier mentionné en titre.

La formation chargée de l'examen du dossier me prie de vous informer de ce qui suit.

Le plan d'approvisionnement 2011-2020 du Distributeur a été déposé le 1^{er} novembre 2010. La Régie a rappelé à plusieurs occasions qu'elle s'attendait à ce que les parties intéressées débutent les travaux liés à un dossier réglementaire dès son dépôt à la Régie. Par ailleurs, en raison de la somme des dossiers que la Régie doit traiter à chaque année, il est inévitable que plusieurs dossiers soient traités simultanément. Enfin, la gestion efficace du présent dossier exige le respect du délai fixé dans la décision D-2011-011.

En conséquence, **la Régie maintient au 15 février à 12 h** la date limite pour le dépôt des demandes de renseignements adressées au Distributeur.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as